

l'Orateur, vous avez jugé mes questions irrecevables. C'est pourquoi je soulève cette question à cette période tardive de la soirée.

• (10.10 p.m.)

La raison motivant ma question peut se trouver dans un passage d'un article paru le 11 juin dans la *Globe and Mail* de Toronto qui se lit comme il suit:

De fortes pressions se manifestent parmi les députés libéraux, dont certains ministres, en vue de mesures spéciales visant à aider les vieillards qui ne bénéficieront pas du régime de pensions du Canada.

On exhorte le gouvernement à instituer un fonds spécial pour suppléer à la pension de vieillesse de base de \$75 par mois. Ce fonds diminuerait à mesure que les prestations versées dans le cadre du régime de pensions du Canada s'accroîtraient au cours des dix prochaines années.

Il se peut que ce programme soit mis en œuvre plus tard cette année ou l'an prochain lorsque les poussées inflationnistes diminueront.

Le gouvernement a résisté aux efforts déployés par les partis de l'opposition aux Communes visant à hausser les pensions de vieillesse à \$100 par mois. Mais un nombre croissant de députés libéraux, dirigés par des ministres du cabinet, soutiennent qu'il faut faire quelque chose pour aider les vieillards.

L'étude par le cabinet, selon les journaux, d'une prestation supplémentaire à l'intention des personnes âgées nous réjouit beaucoup, si vraiment elle se fait. Nous ne pouvons qu'espérer qu'à défaut d'une augmentation générale du taux de pension à \$100 par mois—que bon nombre de députés aimeraient voir—on prendra de fait des dispositions pour assurer immédiatement un montant supplémentaire sous forme de gratification. Cela suppléerait, du moins en partie, à l'augmentation du coût de la vie dont se sont ressenties péniblement les personnes âgées au cours des trois dernières années.

En demandant si le gouvernement prend effectivement en considération une telle disposition, je désire ajouter un mot d'avertissement. Advenant qu'un supplément soit versé, nous espérons que cela ne se fera pas aux dépens du régime de pensions du Canada. Il ne faudrait pas, pensons-nous, que les montants prévus aux termes de ce régime soient réduits au profit des pensions de vieillesse. Il est possible, croyons-nous, d'augmenter la pension de vieillesse actuelle en s'assurant des fonds sans les enlever du régime de pensions du Canada et sans les obtenir par des impôts additionnels.

Le gouvernement a la liberté, nous semble-t-il, de prévoir les épargnes qu'il pourrait réaliser en vue de fournir le supplément proposé aux gens âgés. Ainsi, je crois qu'un montant d'environ 2 millions de dollars par jour est affecté à la défense nationale et qu'à peu près 1 million est dépensé pour payer simplement l'intérêt de la dette fédérale.

Si le gouvernement prend des mesures, comme nous l'espérons, en vue d'augmenter la pension de vieillesse par un supplément, il ne faudrait pas, pensons-nous, qu'il le fasse aux dépens d'un autre régime qui assure une pension aux retraités ou aux gens qui bénéficieraient du nouveau régime de pensions. Le gouvernement ferait bien de se rendre à l'évidence qu'il existe un écart entre la pension de vieillesse actuelle et la pension versée aux termes du nouveau régime contributif. Il devrait voir à faire disparaître cet écart à l'échelon national.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je désire vous dire qu'à mon avis du moins, les personnes âgées représentent probablement la dernière catégorie de gens qui demeurent dans la gêne. Grâce au travail accompli dans le passé, le reste d'entre nous pénétrons dans un monde d'abondance et il convient, je pense, que nous reconnaissons à ce moment-ci les besoins de nos personnes âgées en leur assurant ce supplément. Je désire donc demander au gouvernement de prendre une telle mesure en considération.

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): On trouvera des réponses à des questions analogues aux pages 6122 et 6434 du compte rendu. Après avoir lu les réponses détaillées du ministre le député se rendra compte, j'en suis sûr, que je ne saurais ajouter grand-chose à ce qui a déjà été dit.

J'aimerais répéter, cependant, certains des principaux points que le ministre a fait valoir en répondant à ces questions. Pendant l'année financière en cours, 1966-1967, les dépenses fédérales relativement à la sécurité de la pension de vieillesse s'élèveront à 1,035 millions de dollars. Il est à noter aussi qu'en 1963-1964 le gouvernement fédéral avait affecté 755 millions de dollars à ce chapitre ce qui représente en trois ans, une augmentation des dépenses de 280 millions, soit 37 p. 100. Pendant cette période le niveau ou taux de prestation a été majoré et le nombre des bénéficiaires a augmenté de 100,000, étant donné l'abaissement à 69 ans, à compter du 1^{er} janvier 1966, de l'âge minimum pour toucher cette pension.

Le député de New-Westminster conviendra qu'il est impressionnant de constater, comme l'a fait le ministre lors de l'étude de ses crédits devant le comité de la santé nationale et du bien-être social, que 28 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral servent à la santé et au bien-être des Canadiens. Le chapitre le plus important vise nos citoyens âgés. Par ailleurs, mon honorable ami le sait, le régime de pensions du Canada est destiné à régler à long terme le problème de subsistance du salarié canadien à la retraite.